



Strasbourg, le 27 février 2012

CDL-EL-OJ(2012)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

40^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 15 mars 2012 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Président(e) et vice-président

Le Conseil est invité à élire le Président ou la Présidente du Conseil des élections démocratiques.

Lors de sa 89^e session plénière (décembre 2011), la Commission de Venise a élu M. Jean-Claude Colliard vice-président du Conseil des élections démocratiques.

3. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil sur :

- Les suites données à l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral de la Géorgie, adopté par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 39^e réunion, et par la Commission de Venise lors de sa 89^e session plénière (décembre 2011) ;
- l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires au Kazakhstan (15 janvier 2012) ;
- la participation de la Commission de Venise à une réunion organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme sur le partenariat oriental, financé par le Commission européenne, consacrée à la participation des femmes à la vie publique (Tbilissi, 7-8 février 2012) ;
- les activités de coopération en Arménie, en particulier la table ronde organisée conjointement avec l'Ecole de la magistrature sur le contentieux électoral (Erevan, 29 février-1^{er} mars 2012) ;
- l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles en Fédération de Russie (4 mars 2012).

4. Mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe

Lors de sa réunion du 14 décembre 2011, la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire a traité des mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, en vue de l'adoption par l'Assemblée d'un rapport sur ce thème en 2012. Elle s'est fondée sur un schéma de rapport élaboré par M. Jean-Charles Gardetto (Monaco, PPE/DC)¹. Le représentant de la Commission de Venise, M. Colliard a présenté les travaux de la Commission dans ce domaine. La Commission des questions politiques a ensuite demandé une contribution écrite de la Commission de Venise sur la question.

M. Colliard a dès lors préparé un document ([CDL\(2012\)007](#)), qui est soumis au Conseil pour adoption.

5. Fédération de Russie

La Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire a demandé l'avis de la Commission de Venise sur :

¹ AS/Pol (2010) 31.

- la loi fédérale sur les partis politiques de la Fédération de Russie
- la loi fédérale sur l'élection des députés à la Douma d'Etat.

Dans le cadre de la préparation de ces avis, une délégation de la Commission de Venise s'est rendue à Moscou les 16 et 17 février 2012, et a rencontré les différentes autorités concernées, de même que des membres de la société civile, des partis politiques non représentés à la Douma et des associations qui ont tenté de s'enregistrer sans succès comme partis politiques.

Le projet d'avis ([CDL\(2012\)013](#)) sur la loi fédérale sur les partis politiques de la Fédération de Russie ([CDL-REF\(2012\)001](#)) a été préparé sur la base des observations de Mmes Alanis et Biglino et de M. Craig. Il est soumis au Conseil pour adoption.

Le projet d'avis ([CDL\(2012\)006](#)) sur la loi fédérale sur l'élection des députés à la Douma d'Etat de la Fédération de Russie ([CDL-REF\(2012\)002rev](#)) a été préparé sur la base des observations de Mme Alanis, Mme Biglino et M. Craig. Il est soumis au Conseil pour adoption. D'accord avec le président de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, les dispositions pertinentes de la loi fédérale sur les garanties des droits électoraux et des droits des citoyens de la Fédération de Russie de participer à un référendum ([CDL-REF\(2012\)008](#)) ont été prises en considération.

6. Coopération avec les pays arabes

Le Secrétariat informera le Conseil sur :

- la participation de la Commission de Venise à une visite post-électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, (Tunis, 16-17 janvier 2012) ; la Commission avait participé en tant que conseiller juridique à l'observation des élections à l'Assemblée constituante du 24 octobre 2011 ;
- la participation de Commission de Venise à une table ronde sur le contentieux des résultats préliminaires des élections à l'Assemblée nationale constituante tunisienne du 23 octobre 2011 (Tunis, 17-18 janvier 2012) ;
- la participation du Secrétaire de la Commission à une mission d'experts du Conseil de l'Europe en Jordanie, où la question de la législation électorale a été soulevée (Amman, 9 février 2012).

7. Activités futures

Les autorités hongroises ont demandé à la Commission de Venise de donner des avis sur les lois portant sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, sur la liberté de religion et sur les élections parlementaires. Un avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sera préparé sur cette dernière loi, en vue de son adoption à la session de juin 2012.

Cette demande fait suite à la lettre du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Jagland, adressée au ministre des Affaires étrangères, M. Martonyi, le 11 janvier 2012, par laquelle le Secrétaire Général a invité les autorités hongroises à demander à la Commission de Venise des avis sur les trois lois en question. Il a également invité la Hongrie à demander l'expertise du Conseil de l'Europe sur la loi sur les médias.

La Commission organisera avec la Verkhovna Rada de l'Ukraine une table ronde sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les élections parlementaires les 19 et 20 mars à Kiev. Cette activité traitera de la création des commissions électorales, des circonscriptions, de la campagne électorale et du contentieux électoral.

Les 26 et 27 mars 2012, la Commission organise en coopération avec la Commission électorale de l'Ukraine un séminaire sur les listes électorales et les registres électoraux. L'activité fait partie de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour le Partenariat oriental de l'Union européenne, qui concerne l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine.

La 9^e conférence européenne des administrations européennes aura lieu à Tallinn les 4-5 juin 2012. Elle sera co-organisée avec la Commission électorale centrale d'Estonie sur le thème « les innovations technologiques et les élections ».

Une conférence sur « Le patrimoine électoral européen – dix ans de Code de bonne conduite en matière électorale » - devrait se tenir les 2-3 juillet 2012 à Tirana, dans le cadre de la présidence albanaise du Comité des Ministres.

Le secrétariat informera le Conseil des autres activités futures prévues, notamment des études sur l'usage des ressources administratives et sur la limitation des mandats (limitation des mandats dans le temps et cumul des mandats).

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

9. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion du Conseil des élections démocratiques le jeudi 14 juin 2012 à 10 h.